



renseignement pour reprendre salon coiffure homme

Par **chrisve**, le **07/01/2019** à **15:35**

Bonjour,

Je possède mon cap coiffure dames(1989),mentions complémentaires (1990),pratique brevet homme (1991) mais j'ai échoué à l'écrit (1 fois à 9.82 (1991) et 9.53/10 (1993).J'ai une partie de ma vae mais elle n'est plus valable car trop ancienne.J'ai 30 ans de pratique dans ma profession et je recherche actuellement un emploi.

J'aimerais reprendre un salon homme pour finir mes années qu'i me reste à faire jusqu'à ma retraite(je suis né en 1965).Existe t'il des dérogations dans certains cas pour exercer pour ma situation,qui peut m'aider?

Je vous remercie.

M Veillet

Par **miyako**, le **07/01/2019** à **21:07**

Bonsoir,

Pour ouvrir un salon de coiffure homme ou femme ou mixte,il faut obligatoirement

Soit le Brevet Professionnel,soit le Brevet de Maitrise

On peut avec un simple CAP faire de la coiffure à domicile ,mais pas manipuler de produits contenant de substances vénéneuses (teintures ,parmanentes à base d'acide thioglycolique

On peut néanmoins ouvrir un salon de coiffure homme sans BP ou BM dans une petite ville de 2000habitants maxi à condition qu'il soit annexé à un autre commerce

Amicalement vôtre

suji KENZO